

DECLARATIONS SUR L'ETE MEURTRIER A MAYOTTE

Un été très meurtrier

Ce lundi 13 août 2007, 17 morts, 19 disparus, 4 blessés, viennent grossir le cortège des victimes comoriennes du criminogène "Visa Balladur". Un visa mis en place en 1995 sous la présidence Mitterrand pour faire, sans succès, entrave à la libre circulation des Comoriens à l'intérieur d'un même pays : les Comores. Avant cela, le 23 juillet dernier, le décompte macabre affiche une trentaine de disparitions au large du Nord de Mayotte, précédées par une vingtaine d'autres disparitions en janvier, dans les mêmes conditions. C'est ainsi que les abysses du bras de mer de 75 Km qui va d'Anjouan à Mayotte tiennent désormais lieu de linceul, pour des milliers de comoriens, morts sans sépulture, dans une indifférence totale, inqualifiable, aussi bien des autorités françaises que comoriennes.

Ce sont là des Comoriens qui à bord de vieux rafiots n'hésitent pas à risquer leurs vies, pour rejoindre à Mayotte qui un parent, qui un ami, qui un collaborateur, qui un associé etc. Et ce, dans le cadre d'une réunion d'affaire, de la célébration d'une fête religieuse ou profane...que rien n'arrête. Rien ! Pas même l'inertie coupable des autorités comoriennes face à cette hécatombe, ni même l'arsenal imposant de l'appareil répressif, policier et de surveillance français (*arrestations abusives et arbitraires, utilisation en mer de vedettes rapides, radars etc.*), encore moins les campagnes de désinformation, ne pourront empêcher les Comoriens de fouler le sol de la terre de leurs ancêtres. Des ancêtres qui se sont toujours adonnés d'un bout à l'autre de l'archipel, à des échanges multiformes qui remontent à des temps immémoriaux, bien avant la colonisation française.

Un peuple éprouvé et esseulé

S'agissant de Mayotte, les limiers de "la coloniale", imités par leurs zéloteurs maorais, suivis des séparatistes anjouanais et grand'comoriens, n'ont de cesse de souffler sur les braises, avec leurs discours et campagnes de haine et de xénophobie, qui font la part belle à la désinformation et à la falsification de l'histoire comorienne. Tant et si bien, qu'ils arrivent d'une part, à être repris, avec ô combien de complaisance par plusieurs médias français et d'autre part, à faire d'une occupation illégale de l'île comorienne de Mayotte, une affaire "**d'immigrés clandestins comoriens**". Et de l'île comorienne de Mayotte, reconnue comme telle par les instances et la communauté internationale, "**une île à décomorianiser**". Non sans faire mine d'ignorer au passage, que la résolution de l'ONU N° 31/4 du 21/10/1975, "**condamne énergiquement la présence française à Mayotte, qui constitue une violation de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la république indépendante des Comores**".

Ainsi, par un spécieux tour de passe-passe, dont les autorités françaises ont le secret, de victimes, les Comoriens de Mayotte, originaires des trois autres îles, sont mués par le bon vouloir du tristement célèbre "Visa Balladur", en "immigrés clandestins", "réprimables", "emprisonnables", "expulsables" et au mieux taillables et corvéables à merci. Il est par ailleurs de notoriété publique qu'à Mayotte, l'encontre les Comoriens originaires des trois îles sœurs, font en permanence l'objet de ratonnades, d'expéditions punitives, d'incendies criminelles, d'expulsions manu militari ...

Les associations signataires de cette déclaration tiennent à honorer et à saluer par la présente, la mémoire des milliers de Comoriens morts, sacrifiés honteusement sur l'autel de l'amitié, de la coopération et des relations cordiales entre la France et les Comores.

Autorités françaises et comoriennes également responsables

Les associations signataires demandent aux gouvernements français et comoriens de se conformer à l'esprit et à la lettre des règles et lois internationales qui consacrent solennellement l'unité et la souveraineté des Comores (*Grande Comore, Mohéli, Anjouan et Mayotte*) dans leurs frontières héritées de la colonisation. **"L'unité, l'intégrité, la souveraineté d'un pays ne sont ni cessibles, ni négociables"**. Pourquoi le seraient-ils pour les Comores ? Du reste, dans son article 37 du Titre VI : De la révision de la Constitution, cette dernière stipule : **"Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie, lorsqu'il est porté atteinte à l'unité du territoire et à l'intangibilité des frontières internationalement reconnues de l'Union, ainsi qu'à l'autonomie des îles"**.

De la même façon, la même constitution affirme dans son article 12 - 1 du pouvoir exécutif, du Titre III : Des institutions de l'Union : **"Le président de l'Union est le symbole de l'Unité nationale. Il est le garant de l'intangibilité des frontières, telles qu'internationalement reconnues, ainsi que de la souveraineté de l'Union. Il est l'arbitre et le modérateur du fonctionnement régulier des institutions..."**

Les associations signataires ne sollicitent auprès des autorités comoriennes, rien moins que la stricte application des dispositions de la Constitution comorienne. Ainsi en prenant part aux "Jeux des îles 2007", aux côtés de la délégation maoraise, les Comores n'ont pas seulement répondu à l'appel de Pierre de Coubertin (**"l'essentiel est de participer"**), elles ont aussi et surtout fait un acte politique : consacrer solennellement à la face du monde, la volonté de son plus haut magistrat, de renoncer à l'intangibilité des frontières, telles que définies par les instances internationales et par toutes les Constitutions comoriennes successives. Et le match de basket incongru, Mayotte - Comores, en est la preuve vivante.

Aussi, en se rendant en personne à ces jeux, le chef de l'Etat comorien ne fait que confirmer les allégations de l'Ambassadeur de la France aux Comores sur la non existence de l'Etat Comorien. Personne ne peut prendre au sérieux, des émissaires qui passent le plus clair de leur temps à faire semblant de régler le contentieux franco-comorien sur Mayotte, en n'ayant de cesse de faire appel à la condescendance et à "la générosité" de ceux-là même qui ont vocation à leur en empêcher. Pour requérir l'aide et le soutien franc, concret et effectif des pays amis et des instances internationales, les autorités comoriennes doivent se résoudre à intégrer par des actes courageux, sous tendus par une politique volontariste, la problématique de l'intégrité, de l'unité et de la souveraineté chevillée au corps. Les autorités comoriennes ne peuvent durablement s'exonérer de la responsabilité de leurs actes et de leurs choix politiques, sous couvert d'on ne sait quel "real politic", "contexte international" etc., qui n'ont d'ailleurs jamais eu la primauté sur les règles, le droit et les lois internationaux.

Aussi, plus de trois décennies d'échecs en crises récurrentes, induits par l'occupation de l'île comorienne de Mayotte, devraient inciter les autorités comoriennes à changer de politique. En commençant par monter non un gadget, mais une vraie machine de guerre au sein du Ministère des Affaires étrangères, pour coordonner le travail de fourmis fait par les associations depuis plus de 30 ans, en y associant les partis et les classes politiques, avec la caution ô combien

efficace du parlement de l'Union des Comores, toujours sur la brèche.

Quant aux autorités françaises, elles se grandiraient en travaillant en direction de rapports harmonieux, dans le sens d'une vraie entente et d'une réelle réconciliation franche et sans ambiguïté entre Comoriens des 4 îles et non dans une logique d'exclusion, d'ostracisme et de confrontation. Et ce, en levant l'hypothèque "Bourbier Maorais" par des négociations franco-comoriennes, prenant certes en compte, plus de trois décennies d'administration française. Et **la suppression du "Visa Balladur" est un premier préalable**. Autrement, tout le tintamarre autour de la préalable stabilité, réconciliation et du développement limités à trois îles (*Grande Comore, Mohéli et Anjouan*), n'est que marché de dupes et manœuvres de diversions, destinés à alimenter la récurrente crise comorienne. Une crise comorienne qui connaîtra son épilogue, non dans un huis clos avec la France, tapie dans son rôle de juge et partie, mais en réactivant toutes les structures susceptibles de prendre à bras le corps le contentieux franco-comorien sur Mayotte. Et **la réintroduction de "la question de l'île comorienne de Mayotte", à la soixante-deuxième session de l'Assemblée Générale de l'ONU est un deuxième préalable**.

Et c'est la raison pour laquelle, aux côtés des véritables amis des Comores,

- La GAC (Guilde des Artistes Comoriens)

guilde_des_artistes_comoriens_gac@hotmail.com

- L'ACDH (Association Comorienne des Droits de l'Homme)

acdh-France@wanadoo.fr

- Le GRITAC (Groupe de Réflexion pour l'Intégrité Territoriale de l'Archipel des Comores)

gritac_2000@yahoo.fr

- SOS DEMOCRATIE COMORES :

sosdemocratiecomores@wanadoo.fr

- Le CAAC (Collectif des Associations des Amis des Comores)

caac.comores@gmail.com

- CCMM (Collectif-Comores-MasiwaMane)

comores_masiwamane@yahoo.fr

- DIASCOM (Coordination des Associations de la Diaspora Comorienne)

diascom.diascom@gmail.com

n'ont de cesse de se battre pour entretenir la flamme de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité des Comores, allumée un certain 12 novembre 1975, par la Communauté et les organisations internationales et nationales, dans la foulée de la proclamation unilatérale de l'indépendance des Comores, le 6 juillet 1975

Le 15 août 2007